CORRIGÉ NON OFFICIEL

CAP (Métiers du football)

Enseignement moral et civique : cohésion et diversité

Édition 2026

Proposition de corrigé du sujet blanc FormaV, rédigée pour s'entraîner. Ce n'est pas un document officiel de l'examen.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Football, veuillez visiter :
capfootball.fr/annales-sujets-et-corriges

CAP Football

Français et histoire-géographie-enseignement moral et civique

Édition 2026 • Code sujet : FV-ENT-MF-EG1 • Durée : **2 heures** • Coefficient : **3**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyse critique de documents historiques : liberté et égalité des droits (4 questions) **Page 3**

2. Territoires, mobilités et accès aux services (3 questions) **Page 6**

3. Enseignement moral et civique : cohésion et diversité (3 questions) **Page 8**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 10**

Sujet associé **(PDF) :** https://capfootball.fr/assets/annales/cap-football/Enseignement moral et civique : cohésion et diversité/2026/CAP (Métiers du football) - Enseignement moral et civique : cohésion et diversité - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Analyse critique de documents historiques : liberté et égalité des droits

Dans le cadre d'un club de football accueillant des jeunes aux profils variés, il s'agit d'examiner comment les principes de liberté et d'égalité se construisent dans l'histoire politique française. Les supports sont la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et le Préambule de la Constitution de 1946.

Partie 1

Question 1.1. Présentez le document 1 en indiquant sa nature, sa date, son auteur ou son institution d'origine et le contexte historique dans lequel il a été adopté.

Le document 1 est un texte juridique fondateur : la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, adoptée le 26 août 1789 par l'Assemblée nationale constituante. Elle est rédigée pendant la Révolution française, alors que les députés remettent en cause la monarchie absolue et les privilèges de l'Ancien Régime. Elle proclame des droits fondamentaux et pose de nouveaux principes pour organiser la société et le pouvoir politique.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée le 26 août 1789 par l'Assemblée nationale constituante, pendant la Révolution française.

Question 1.2. Relevez dans les documents 1 et 2 deux principes communs relatifs aux droits et aux libertés. Citez précisément les expressions qui justifient votre réponse.

Les deux textes affirment l'égalité en droits : en 1789, « libres et égaux en droits » ; en 1946, « égalité des droits et des devoirs ». Ils protègent aussi contre les discriminations religieuses, mais avec des formulations différentes : le texte de 1789 protège les opinions « même religieuses », tandis que celui de 1946 garantit l'égalité « sans distinction de race ni de religion ». Le premier énonce une liberté d'opinion ; le second affirme explicitement la non-discrimination religieuse.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Principes : égalité en droits et protection relative aux convictions religieuses, formulée comme liberté d'opinion en 1789 et non-discrimination en 1946.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Question 1.3. **Complétez le tableau du DR 1 en confrontant les deux documents selon leur date, leur auteur ou institution d'origine, le principe affirmé et une limite de la portée de chaque texte.**

Élément de comparaison	Document 1	Document 2
Date	26 août 1789	27 octobre 1946
Auteur ou institution d'origine	Assemblée nationale constituante	Constituante de 1946 ; Préambule de la Constitution
Principe affirmé	Liberté d'opinion et égalité en droits	Égalité des droits sans distinction de race ni de religion ; égalité femmes-hommes
Une limite de la portée du texte	Les femmes n'obtiennent pas les mêmes droits politiques et l'esclavage subsiste alors dans les colonies.	L'égalité proclamée ne supprime pas immédiatement les inégalités, notamment dans les territoires coloniaux.

Les principes écrits sont des références, mais leur application réelle reste incomplète à leur époque.

DR 1 complété : confrontation historique

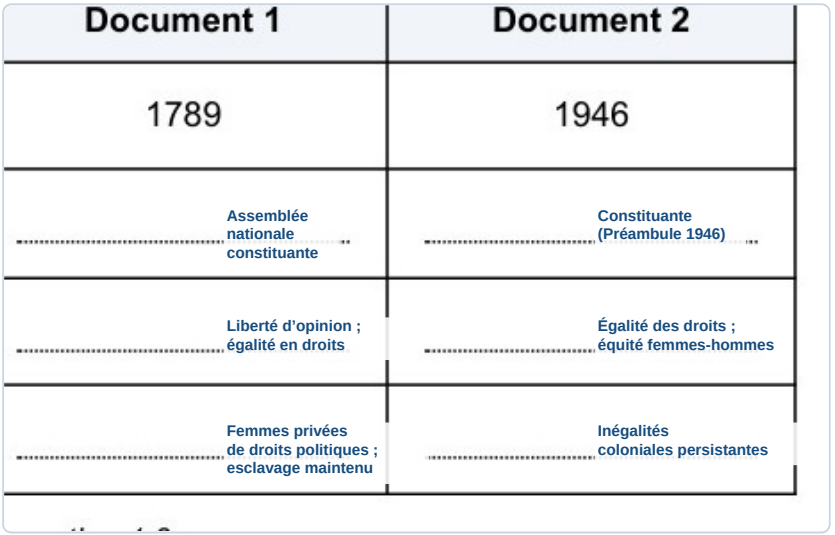

✓ RÉPONSE À RETENIR

1789 : liberté et égalité proclamées. 1946 : égalité des droits élargie. Dans les deux cas, l'application reste incomplète.

Question 1.4. **Expliquez pourquoi ces textes constituent des références importantes pour la République française, tout en montrant qu'un texte de droit ne suffit pas à faire disparaître immédiatement les inégalités et les discriminations dans la société.**

La Déclaration de 1789 et le Préambule de 1946 sont des références républicaines : ils proclament des libertés et l'égalité en droits, et inspirent les lois. Mais un droit écrit ne garantit pas son application immédiate. Les femmes restent privées de droits politiques équivalents et l'esclavage subsiste dans les colonies après 1789 ; en 1946, des inégalités persistent, notamment dans les territoires coloniaux. La réalisation de l'égalité exige donc des lois appliquées, des mesures concrètes et une vigilance collective contre les discriminations.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Ces textes fondent des principes républicains ; leur application concrète et la vigilance collective restent indispensables pour réduire les inégalités.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2. Territoires, mobilités et accès aux services

Le sujet compare un centre urbain, une périphérie résidentielle et un espace rural selon leur population, leurs équipements sportifs, les temps d'accès et la part des moins de 25 ans. Il faut analyser les contrastes territoriaux et expliquer comment les mobilités et l'implantation des équipements favorisent ou limitent l'accès des jeunes au sport.

Partie 2

Question 2.1. Comparez les territoires A, B et C en utilisant au moins trois indicateurs du tableau. Présentez deux contrastes territoriaux précis et indiquez le territoire qui paraît le mieux doté en équipements sportifs de proximité.

A compte 50 000 habitants et 30 équipements, contre 40 000 habitants et 12 équipements pour B, puis 10 000 habitants et 8 équipements pour C. A se distingue par le plus grand nombre total d'équipements et l'accès le plus rapide, en 12 minutes ; C a le temps d'accès le plus long, 38 minutes, et la plus faible part de moins de 25 ans, 21 % contre 32 % à A. A est donc le mieux doté en nombre total. Rapporté à la population, C est toutefois le mieux doté par habitant.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> A compte le plus d'équipements au total ; C en compte le plus par habitant. L'accès est le plus rapide à A et le plus long à C.

Question 2.2. Complétez le tableau du DR 1 en classant les territoires A, B et C du plus élevé au plus faible pour le nombre d'équipements sportifs de proximité pour 10 000 habitants.

Pour comparer les territoires malgré leurs populations différentes, on calcule le nombre d'équipements pour 10 000 habitants : nombre d'équipements ÷ population × 10 000. Le classement à reporter dans le DR 1 est le suivant :

Rang	Territoire	Calcul ou donnée utilisée	Équipements pour 10 000 habitants
1er	C : espace rural	8 ÷ 10 000 × 10 000	8
2e	A : centre urbain	30 ÷ 50 000 × 10 000	6
3e	B : périphérie résidentielle	12 ÷ 40 000 × 10 000	3

C arrive en tête par habitant, même s'il possède le plus petit nombre total d'équipements.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Classement des territoires complété

Classement des territoires

Rang	Territoire	Calcul ou donnée utilisée
1er	C	8 ÷ 10 000 × 10 000 = 8
2e	A	30 ÷ 50 000 × 10 000 = 6
3e	B	12 ÷ 40 000 × 10 000 = 3

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

1er : C, 8 équipements pour 10 000 habitants ; 2e : A, 6 ; 3e : B, 3.

Question 2.3. Expliquez en quoi les mobilités et l'implantation des équipements peuvent favoriser ou limiter l'accès des jeunes à la pratique sportive. Appuyez votre réponse sur au moins deux données du DT 2.

Des équipements proches et des transports accessibles facilitent les déplacements vers les lieux de pratique et rendent l'entraînement plus régulier. À l'inverse, un trajet long peut freiner les jeunes, surtout s'ils dépendent d'un adulte ou de transports peu fréquents.

Le temps moyen d'accès est de 12 minutes à A, où l'on compte 30 équipements, mais de 38 minutes à C, qui en compte 8. L'implantation des équipements près des lieux de vie et une desserte adaptée peuvent donc réduire ces écarts. La part des moins de 25 ans, de 32 % à A et de 21 % à C, aide aussi à apprécier les besoins des territoires.

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

La proximité des équipements et des transports facilite la pratique ; les 38 minutes d'accès moyen à C peuvent au contraire la freiner.

FormaV - document d'entraînement non officiel

3. Enseignement moral et civique : cohésion et diversité

Dans un club de football, un joueur est écarté d'un groupe de discussion et reçoit des messages insultants en raison de son origine supposée, tandis qu'un autre joueur propose de ne pas intervenir. Le candidat doit identifier les atteintes aux droits, mobiliser les valeurs républicaines et proposer des mesures concrètes à partir de la règle civique du club.

Partie 3

Question 3.1. Identifiez la discrimination ou les atteintes aux droits présentes dans cette situation. Donnez deux éléments précis qui justifient votre réponse.

Deux éléments précis révèlent des atteintes aux droits : le joueur est régulièrement écarté du groupe de discussion en raison de son origine supposée, ce qui constitue une exclusion discriminatoire ; il reçoit aussi des messages insultants liés à cette origine. Ces actes portent atteinte à sa dignité et contreviennent au règlement du club, qui interdit les insultes et les propos racistes ou discriminatoires. La proposition de ne pas intervenir risque de laisser la victime sans soutien et de prolonger la situation.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Le joueur subit une exclusion discriminatoire liée à son origine supposée et des insultes discriminatoires qui portent atteinte à sa dignité.

Question 3.2. Expliquez quelles valeurs et quels principes de la République sont en jeu. Utilisez au moins trois des termes suivants : égalité, fraternité, dignité, liberté, laïcité, refus du racisme, citoyenneté.

Plusieurs valeurs et principes sont concernés :

- **Égalité** : chaque joueur doit être traité sans discrimination liée à son origine.
- **Dignité** : les insultes et l'exclusion portent atteinte au respect dû à la victime.
- **Fraternité** : les membres du club doivent lui apporter soutien et solidarité.
- **Refus du racisme** : les propos discriminatoires doivent être condamnés et traités selon le règlement du club.

Agir protège les droits de la victime et la vie collective.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> L'égalité, la dignité, la fraternité et le refus du racisme sont en jeu ; le silence des témoins fragilise la solidarité.

Question 3.3. Proposez et justifiez une réponse citoyenne et concrète permettant de protéger la victime, de faire cesser les faits et de préserver la cohésion du groupe.

1. Écouter la victime avec discrétion, la soutenir et prendre des mesures immédiates pour la protéger, conformément au règlement du club.
2. Le témoin signale les faits à un éducateur ou au responsable. Celui-ci examine le signalement avec discrétion, fait cesser l'exclusion et les insultes, puis applique les mesures adaptées.

3. Rappeler au groupe les règles communes de respect et d’égalité afin de rétablir un cadre collectif sûr. La victime ne doit pas être contrainte à une confrontation avec les auteurs.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le club doit écouter et protéger discrètement la victime, faire cesser les actes, traiter le signalement et mobiliser le groupe autour des règles communes.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Édition 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve EG1 du CAP Métiers du football, Édition 2026, code FV-ENT-MF-EG1 dure 2 heures et a le coefficient 3. Elle porte sur les textes fondateurs de 1789 et 1946, les inégalités d'accès aux équipements sportifs et la lutte contre les discriminations. Elle évalue l'analyse documentaire, le raisonnement géographique et l'argumentation civique.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La Déclaration de 1789 affirme la liberté et l'égalité en droits, ainsi que la liberté d'opinion dans les limites fixées par la loi.
- Le Préambule de 1946 affirme l'égalité des droits sans distinction de race ou de religion et l'égalité des droits des femmes.
- Pour comparer les équipements par habitant : nombre d'équipements ÷ population × 10 000.
- La répartition des équipements et leur temps d'accès influencent les possibilités de pratique sportive.

Points de vigilance & attentes du jury

- Pour chaque texte historique, distinguez sa date, son institution d'origine, son contexte et les principes qu'il affirme.
- Citez précisément les documents et distinguez les droits affirmés par un texte des réalités sociales de son époque.
- Comparez les territoires avec des données précises et effectuez le classement demandé pour 10 000 habitants.
- Dans la situation civique, identifiez les faits et proposez une protection, un signalement et des mesures pour faire cesser les faits.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment comparer les territoires pour le nombre d'équipements par habitant ?

Divisez le nombre d'équipements par la population du territoire, puis multipliez le résultat par 10 000. Comparez les trois valeurs obtenues et classez-les de la plus élevée à la plus faible.

Q : Comment confronter les textes historiques sans confondre les principes et les réalités sociales ?

Relevez les principes formulés et citez les passages concernés. Situez chaque texte dans son contexte, puis distinguez les droits affirmés par la loi de leur application effective dans la société.

Q : Comment organiser le temps de l'épreuve selon les indications du sujet ?

La durée officielle indiquée est de 2 heures. Le sujet mentionne également 5 minutes de préparation et 10 minutes de présentation et d'échange avec la commission. Appuyez votre organisation sur ces indications et structurez votre intervention en trois parties.

Q : Quels critères de réponse le sujet demande-t-il de respecter ?

Le sujet demande de s'appuyer sur les documents, d'employer un vocabulaire précis et de distinguer les faits établis des opinions personnelles. Répondez à chaque consigne et justifiez vos analyses par des éléments précis.

Sujet associé **associé (PDF) :** https://capfootball.fr/assets/annales/cap-football/Enseignement moral et civique : cohésion et diversité/2026/CAP (Métiers du football) - Enseignement moral et civique : cohésion et diversité - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources CAP (Métiers du football) : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du CAP Football, classés par épreuve et par année :
capfootball.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du CAP Football reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
capfootball.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.